

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**Délibération**

**N° 20.069.1**

**En exercice ..... 36**

**Présents ..... 32**

**Votants ..... 34**

**Pour ..... 34**

**Contre ..... 0**

**Abstention ..... 0**

**PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES**

**REFACTURATION AUX BUDGETS ANNEXES ET AU BUDGET  
DE L'OFFICE DE TOURISME LA DOMITIENNE  
DES FRAIS DE STRUCTURE**

*Date de la convocation : 25/06/2020*

L'an deux mille vingt

**Et le 1<sup>er</sup> juillet à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

**32 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Nathalie PIQUES, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**2 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par madame Marcelle COUDERC).

**2 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Serge PESCE, madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

**Secrétaire de séance :** madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020**

---

**Refacturation aux budgets annexes et au budget de l'Office de Tourisme La Domitienne des frais de structure**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et notamment l'article 4 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le budget 2020 voté le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

**Vu** le cadre comptable et ses instructions M14, M49, M4 ;

**Considérant** que la Communauté de communes la Domitienne exerce les compétences « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », du « Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet », du « Tourisme », de « l'Eau » et de « l'Assainissement des Eaux Usées » ;

**Considérant** qu'au regard du tableau ci-dessous, il convient de refacturer ces charges aux budgets annexes Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet », Eau, et Assainissement des Eaux Usées et au budget de l'Office de Tourisme ; qu'en l'espèce, les clés de répartition et les charges appliquées aux budgets annexes sont celles retenues en bureau communautaire :

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20200701-DELIB\_20\_06

LIBELLE	MONTANT ARRETE AU VU DES CHARGES SUPPORTEES	MONTANTS PLAFONNES PROPOSES POUR 2020
PEDD	524 175 €	
GDMA	353 456 €	353 456 €
813	170 719 €	
PDT	196 253 €	
MDE	43 107 €	
ADS	43 107 €	
PORT	110 039 €	20 000 €
OFFICE DE TOURISME	292 033 €	292 033 €
PPOV	248 499 €	
Fonc. 33 action culturelle	41 866 €	
Fonc. 70 Hab logement	28 930 €	
Fonc. 321 Bibliothèques et médiathèques	45 922 €	
fon. 42 Jeunesse	28 930 €	
Fonc. 61 Service en faveur des pers. Agées	28 930 €	
Fonc. 64 Crèches et garderies	44 991 €	
Fonc. 421 Centres de loisirs	28 930 €	
Eau	35 000 €	35 000 €
ASSAINISSEMENT	35 000 €	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 330 960 €</b>	<b>735 489 €</b>

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 6<sup>ème</sup> vice-Président**,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,  
**A l'unanimité,**

**I. APPROUVE** la refacturation des fonctions ressources aux budgets annexes de « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », du « Port Départemental Vendres en Chichoulet », de « l'Eau » et de « l'Assainissement des Eaux Usées » et du budget de « L'Office du Tourisme ».

**II. PRÉCISE** que les dépenses et les recettes en résultant seront couvertes par les crédits inscrits aux budgets de l'exercice 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

**III. AUTORISE** monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

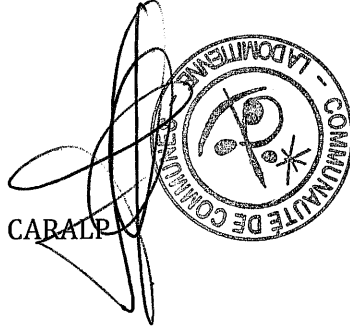
**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CABALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20200701-DELIB\_20\_06